

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 9
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

OBJET : FINANCES - Autorisation de signature de la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de l'Ain – Conseillers aux Décideurs Locaux

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-président en charge des Finances informe les élus que le ministre de l'action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

La présente charte décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de l'Ain, tel qu'issu de la concertation engagée depuis le 6 juin 2019. Elle liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence, ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales. Enfin, elle indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

A l'horizon 2023, la Direction départementale des finances publiques de l'Ain sera présente dans 42 communes, soit 26 de plus qu'en 2019.

La diversité des services traduit la diversité des missions qu'exercera la DGFIP pour ses usagers, particuliers, entreprises, collectivités locales et établissements de santé.

Elle comprendra ainsi :

- des services de direction, chargés notamment de l'animation du réseau départemental des finances publiques,
- des services chargés des opérations de contrôle fiscal,

- des services fiscaux et des accueils en relations avec les usagers,
- des services de gestion et des Conseillers aux Décideurs Locaux qui réalisent les opérations comptables et financières des collectivités locales et les conseillent.

La Charte détaille, outre les services aux usagers, le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

- modalités de présence des services de gestion comptable (SGC) et du Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL),
- l'offre de services aux collectivités locales,
- les modalités de gouvernances et d'évaluation de la présente territoriale.

M. Stéphane BERTHOMIEU précise que la mission du CDL s'articule autour de 3 axes :

- une mission de conseil régulière (appui dans l'élaboration des budgets, fiscalité, opérations comptables complexes, contrôle comptable, recouvrement des produits, information en matière de TVA et de FCTVA...),
- une mission de conseil technique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leurs enjeux pour les collectivités,
- une mission de conseil personnalisé en fonction des besoins des collectivités (analyse financières, rôle d'alerte sur les principaux ratios d'équilibre, présentation des comptes consolidés...).

Compte tenu de l'intérêt pour le bon fonctionnement des opérations financières de la CCDSV, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer cette charte, qui lui permettra notamment d'établir une collaboration avec son Conseiller aux Décideurs Locaux.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de l'Ain ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette charte et toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C09-FI

Affichage le :

03 FEV. 2021

03 FEV. 2021

A Trévoux, le 28/01/2021

**Le Président,
Marc PECHOUX**

